

Demission savoir si j ai des droits

Par bernard, le 24/01/2009 à 13:30

j ai demissione le 01 avril 2008 quelqueue temps plus tard l'anepe ma dit que j aurai du ne pas aller a mon travail qu'il m aurai liciencier et que j aurai pu avoir ma prime de licenciment car j avais 27 ans an cienneter dans l'entreprise et avoir mes droits au assedic

Par domi, le 24/01/2009 à 13:31

et ?????

Par Visiteur, le 24/01/2009 à 15:30

zorro est arrivé !!! éééééé

désolée... bonjour domi...

Ils donnent de drôles de conseil l'anpe.. !!!! suggérer un abandon de poste ? ils n'ont peur de rien !!!!!